

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi 12 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 03 février 2026, se sont réunis, à la salle des fêtes de Fresnoy-Folny, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	38	41

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	38

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	37	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD N.AVISSE-GROUT (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-Mer) E.PAYEN T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (S) (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL (Londinières) A.LOISON (S) (Longroy) A.JOIN (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) T.FORTIN (Puisenval) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.POILLY (S) (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) M.GOSSET (Longroy) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : J.C.CAJOT à W.LOISEL (S) (Baromesnil) J.LECOURT à J.M.DUMONCHEL (Londinières) S.KLAES à S.POILLY (S) (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) C.BOSCHER (Les Ifs) J.LANNEL (Incheville) S.GOSSET (Longroy) P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET

Date de publicité de l'avis de convocation : 05/12/2026

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président

2. Informations : point sur les dossiers

Finances :

3. Débat d'Orientations budgétaires 2026 (DOB) - Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif

Affaires générales :

4. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats

5. Questions diverses.

Le Président remercie les élus de Fresnoy-Folny, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Deux agents du syndicat assistent à la réunion.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

Jean-Marc GILLET est désigné secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 15/12/2025).

N°2026/01

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un devis pour dévier l'arrivée du réseau de refoulement de St Ouen sous Bailly sur la STEP de Bailly en Rivière, avec HYDRA (LHOTELLIER EAU). Ces travaux seront réalisés pour un montant de 5 456.92 € HT dans le cadre de la 201^{ème} tranche (travaux inopinés)
- La signature d'un devis rectificatif auprès de ITEA (Caen) pour une prestation de rédaction des conventions suite à la mise à jour des coûts d'indemnisation des propriétaires et des exploitants concernés par les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection des captages de Criel-sur-Mer/Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères. Le montant de la prestation est de 3 750 € HT.
- La signature d'un marché d'essais préalables à la réception de travaux avec l'entreprise SATER (Saint Leger du Bourg Denis). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement (124^{ème} tranche d'assainissement) et des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (97^{ème} tranche d'eau potable) à Incheville. Le marché s'élève à un total de 16 363,60 € HT : 9 999.60 € HT pour la 124^{ème} tranche d'assainissement collectif, et 6 364,00 HT pour la 97^{ème} tranche d'eau potable.
- La signature d'un devis de location de tunnels de protection de piétons au niveau des réservoirs de Monchy sur Eu et Fresnoy Folny avec Kiloutou (agence de Dieppe) pour un montant de 249,70 € HT par mois.
- La signature d'un devis d'investigation par décapage suite à l'effondrement à proximité du réservoir de Puisenval, avec CAVITEC (76160, Saint-Jacques-Sur-Darnétal). Le montant s'élève à 1550 € HT. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental de Seine Maritime Le montant fait l'objet de restes à réaliser sur l'exercice 2025 et sera inscrit au budget 2026
- La sollicitation de l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, pour les études des Bassins d'Alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et la révision éventuelle des Déclarations d'utilité Publique, ainsi que pour les études de recherche d'une nouvelle ressource dans le cadre de la 84^{ème} tranche d'eau potable.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Mise en place d'un groupe électrogène : 80^{ème} tranche

Une réunion a eu lieu, sur site, le 8 décembre dernier, avec les services de l'ARS, qui ont accepté le projet d'installation du groupe électrogène au niveau du captage de Villy-sur-Yères. Le démarrage des travaux est prévu fin février.

Puisenval : Effondrement printemps 2025

Un effondrement a été observé à proximité du réservoir de Puisenval. Une investigation par décapage a été réalisée par Cavitec Alise Environnement le 17 décembre. Le rapport a été réceptionné le 22 janvier. Il ne s'agit pas d'une marnière mais d'un tassement des remblais lessivés par les eaux pluviales à proximité et en dessous du réservoir.

Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82^{ème} tranche - Mise à jour des DUP : 83^{ème} tranche

Les rapports de l'étude technico économique, ont été réalisés par le bureau d'études ITEA, pour actualiser l'indemnisation des exploitants et propriétaires. Les dernières actualisations ont été reçues le 12/12/2025. La demande de subvention a été envoyée à l'agence de l'eau, le 22 décembre dernier, pour un montant total d'indemnisations de 986 406 € HT.

Etudes - 84^{ème} tranche

- Etude BAC/Recherche en eau

Le prestataire est AMODIAG. Le montant global de l'opération s'élève à 77 500 € HT. Un Comité de pilotage est prévu le 4 mars pour la présentation de la 1^{ère} phase.

- Etude des besoins quantitatifs et qualitatifs, stratégie foncière et PGSSE

Le prestataire en charge de l'étude est SOGETI. La durée des trois missions sera de 16 mois. Le montant global de l'opération s'élève à 151 000 € HT. Les données ont été transmises au prestataire le 16 janvier. La visite des captages a eu lieu. Un Comité de pilotage est prévu mi-mars pour la présentation de la 1^{ère} phase.

Traitement détartrant de l'eau par Ionic Eco - 89^{ème} tranche

Un appareil de traitement des eaux a été installé au niveau du captage d'Envermeu. La réception s'est déroulée le 29 janvier.

Diagnostic génie civil amiante plomb : 96^{ème} tranche

Le prestataire est SIXSENSE. Le montant global de l'opération s'élève à 56 000 € HT. Le diagnostic amiante plomb a été réalisé. Le diagnostic génie civil est en cours pour les réservoirs de Monchy, Fresnoy, Melleville, Incheville.

Renouvellement des réseaux d'eau potable : 97^{ème} tranche Incheville (Gousseauville)

La Maitrise d'œuvre est assurée par S.GODU. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SARC. Le montant de l'opération s'élève à 255 000 € HT. La demande de subvention a été déposée le 22/12/2025.

Renouvellement des réseaux d'eau potable : 98^{ème} tranche Flocques (rue des canadiens)

La Maitrise d'œuvre est assurée par S.GODU. Une annonce a été publiée au BOAMP le 15/01/2026 pour un accord cadre à bons de commande relatif à des travaux de renouvellement de réseaux. La remise des offres a été fixée au 16/02/2026.

Alimentation en eau - EPR 2 Penly

Le montant global des travaux s'élève à 2 271 200 € HT. Le planning prévisionnel est le suivant : réalisation des études en 2026 pour un montant de 220 000 €, démarrage des travaux en 2027 pour une enveloppe de 701 200€ sur l'année et fin des travaux en 2028.

Bornes de puisage : 85^{ème} tranche

L'une des bornes n'a pas été utilisée, celle de Bazinval. Le cas échéant, les bornes non utilisées pourraient être déplacées.

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif

Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel-sur-Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel-sur-Mer, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St-Pierre-en-Val (une partie), St-Rémy-Boscrocourt, Touffreville-sur-Eu. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 32 97 42 61 (astreinte : 02 35 17 60 30) pour les communes suivantes : Auquemesnil, Bailly-en-Rivière, Bazinval, Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, St-Ouen-sous-Bailly, St-Pierre-en-Val, St-Quentin-au-Bosc, Sept-Meules et Tourville-la-Chapelle. La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 03 mars 2026. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

STEP de Criel-sur-Mer – Arrêté du 03 septembre 2025 suivi PFAS (polyfluoroalkylées)

L'arrêté prévoit de réaliser trois mesures (prélèvement et analyse réalisés le même jour) en entrée et trois mesures en sortie de filière de traitement. Une demande de devis a été envoyée à 2 prestataires (Veolia et Eurofins).

Réhabilitation du réseau Incheville (Gousseauville) : 124^{ème} tranche

La Maitrise d'oeuvre est assurée par S.GODU. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SARC. Le montant de l'opération s'élève à 470 000 € HT. La demande de subvention a été déposée le 29/01/2026.

Réhabilitation réseau Baromesnil/St Rémy : 125^{ème} tranche

Les travaux réalisés par l'entreprise DR seront réceptionnés le 19/02/2026. Le montant de l'opération s'élève à 130 000 € HT.

Schéma Directeur d'Assainissement : 127^{ème} tranche

Le groupement Sogeti/Aqua Enviro est chargé de l'étude dont le montant s'élève à 251 670 € HT et dont la durée sera de 18 mois. Le Comité de pilotage s'est réuni le 17 décembre. Les données ont été transmises au prestataire le 16 janvier dernier. Les campagnes de mesure devraient commencer fin février, début mars.

Réhabilitation de la STEP de Cuverville-sur-Yères : 128^{ème} tranche

Les travaux de réhabilitation de la Station d'épuration de Cuverville-sur-Yères par le groupement SADE/SOGETI ont été réceptionnés le 12/09/2025 avec des réserves. Les essais de garantie ont été réalisés durant la 1^{ère} quinzaine de décembre et les rapports transmis le 23 janvier. Les résultats sont bons. Nous sommes en attente d'un retour du délégataire concernant un dysfonctionnement sur le poste au niveau des pompes.

STEP de Sept Meules : 131^{ème} tranche

La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sogeti. Les études s'élèvent à 45 000 € HT. La réunion de démarrage s'est déroulée le 9 décembre. Une réunion de présentation est prévue le 02 mars pour retenir le type de réhabilitation.

Epandages Fresnoy Melleville et Mesnil Réaume : 132^{ème} tranche

Le rapport de visite de la DDTM du 25 novembre a été réceptionné le 12 janvier. Un délai de 6 mois est laissé pour réparer le canal de sortie, et recréer les sillons de la zone d'infiltration.

Curage lagune Le Mesnil-Réaume : 135^{ème} tranche

Le plan d'épandage a été réalisé en été 2025. Le curage n'a pas été réalisé à l'automne par le délégataire. Une demande de devis est à faire.

❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

Marché de prestations de services contrôles et entretien :

Les **contrôles** de l'Assainissement Non Collectif (ANC) sont gérés en interne depuis le 1^{er} octobre 2022 et non plus en prestation de services. La ligne directe du service ANC du syndicat est le 02 35 82 55 55.

377 contrôles ont été réalisés en 2025. A ce jour, 60 contrôles réalisés en 2026. Des contrôles sont en cours à Villy-sur-Yères. Les prochains contrôles prévus concerneront Guerville, Melleville et Longroy.

Le Président remercie les délégués de lui avoir fait confiance pour la création du service ANC, dont le fonctionnement donne satisfaction.

La prestation de service d'**entretien** est assurée par HALBOURG Vidange pour les usagers qui ont signé avec le syndicat une convention d'entretien. Les coordonnées en dehors des horaires d'ouverture du syndicat sont les suivantes : 02 35 83 22 93 et les n° d'astreinte sont : 06 29 43 25 51 ou 06 03 42 97 44. Un nouveau marché sera à lancer durant le 1^{er} semestre 2026.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

22^{ème} tranche – 21 sites : les demandes de solde des subventions ont été envoyées.

23^{ème} tranche – 20 sites : Les travaux, à l'arrêt depuis le 10/12/2025 pour des raisons de conditions météorologiques, ont repris le 19/01/2026. 19 piquetages ont été réalisés. Les travaux de 11 installations ont été réceptionnés.

24^{ème} tranche : 59 études – 31 sites. Les études ont été réalisées par AC2S. Les travaux seront réalisés par BDTP. Les demandes de subventions ont été déposées début novembre.

25^{ème} tranche : 14 inscriptions depuis le 01/10/2025. 7 études ont été réalisées. Une réunion publique est prévue le 24 mars prochain à Villy-sur-Yères.

N°2026/02

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Il note qu'on peut difficilement penser que, compte tenu des obligations réglementaires, le prix de l'eau à l'avenir puisse rester identique.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Eau Potable relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2026/03

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2026/04

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES - Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que le syndicat Caux Nord Est souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, la société ADULLACT, a été retenue comme opérateur de transmission par l'intermédiaire de l'association ADICO, utilisant le dispositif de transmission S2low,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **procéder** à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **donner** son accord pour que le Président signe tout document relatif aux services de l'ADDULACT par l'intermédiaire de l'ADICO, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, par le dispositif de transmission homologué S2low ;
- **autoriser** le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **donner** son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- **donner** son accord pour que le Président signe tout contrat pour le module d'archivage en ligne ;
- **donner** son accord pour que le Président signe tout contrat de souscription avec un prestataire de service de certificat électronique.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Démarrage des travaux Incheville Gousseauville

Nous attendons l'accord du Département pour débiter les travaux.

Unités de traitement

Le cout des unités de traitement est en constante augmentation. Des solutions ont été exposées au carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes, auquel le syndicat a participé. Il est à noter que les couts de collecte et de traitement de l'eau sont bien supérieurs en milieu rural.

Présence des délégués aux réunions de comité syndical

M. le Président remercie les délégués pour leur assiduité aux réunions durant son mandat.

Prochaine réunion de comité syndical

La prochaine et dernière assemblée du mandat, se déroulera le 02 mars, pour le vote du budget. Le lieu sera indiqué ultérieurement. Un repas sera organisé.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h45

Le Président

Le secrétaire de séance

Martial FROMENTIN

Jean-Marc GILLET